



SERVICES

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Alerte dans la branche des organismes de tourisme

Salaires – 3 ans de paupérisation organisée par le collège patronal

Les organisations syndicales fédérales (CFDT, CFE-CGC) de la branche des organismes de tourisme sont scandalisées par les positions patronales lors des négociations sur les salaires. Depuis plus de 3 ans, chaque négociation accroît la perte de pouvoir d'achat pour les salariés.

- **2016** - le collège patronal propose une revalorisation en miette, entre 0,1% et 0,3% .
- **2017** - le collège patronal a proposé ...0% et refusé de négocier au-delà.

2018 - la grille conventionnelle est aujourd'hui si basse que plusieurs niveaux sont en-dessous du SMIC. Le collège patronal était donc dans l'obligation de relever les premiers niveaux et de mettre une augmentation a minima pour les autres (0.4% puis 0.7%), afin de maintenir les écarts entre les catégories. L'intersyndicale demandait 1,8% d'augmentation.

Un pas en avant, deux pas en arrière, le 15 novembre 2018, non seulement le collège patronal refuse catégoriquement cette demande mais il réduit sa propre proposition (suppression de la hausse de la gratification annuelle de +15%).

Ne pouvant supporter ce manque de considération des salariés du secteur, le collège salarié quitte la table des négociations.

Le collège employeur, Offices de Tourisme de France, Tourisme et territoires et Destination Régions, se défait en renvoyant la négociation (ainsi que les risques de conflits) en entreprise, niant le dialogue social en branche.

Seuls 7,5% des organismes de tourisme bénéficient de la présence d'un délégué syndical et donc de négociation annuelle obligatoire sur les salaires ; c'est l'intérêt général que représente la branche qui est ainsi laissé en jachère ou nié par cette manœuvre.

Ce que nous demandons :

- Augmentation générale de la valeur du point pour rattraper la perte de pouvoir d'achat (2,3% d'inflation cumulée)

La CFDT-Services La CFE-CGC Commerce et Services
01 48 10 65 46 06 14 85 87 24